

# STRUCTURELLEMENT À LA DÉRIVE, LA CSI 93 DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT DÉMANTELÉE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 20 NOVEMBRE 2025

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a pris connaissance des articles publiés par *Libération* et *L'Humanité* le 18 novembre 2025 relatant de nouveaux abus indignes de la Compagnie de sécurisation et d'intervention de Seine-Saint-Denis (CSI 93).

Ces articles rendent compte de violences graves commises par des membres de la CSI 93 en opération et notamment des sévices subis par un enfant de 15 ans, après son interpellation, alors qu'il était enfermé dans un fourgon, dans une situation de grande vulnérabilité.

Unité créée en 2008, la CSI 93 fait l'objet de nombreuses plaintes depuis l'été 2020. Face aux dix-sept enquêtes judiciaires à l'été 2020, l'ancien préfet de police de Paris, Didier Lallement avait annoncé, par communiqué de presse, la dissolution de cette compagnie.

Cinq années plus tard, et malgré une persistance des violences, la CSI 93 existe toujours. Pire, alors que certains agents parmi les plus impliqués dans les dérives de cette unité en ont été exclus, les violences rapportées continuent de s'inscrire dans le même schéma, déjà documenté par la presse : brutalités, provocations, violences sur les personnes appréhendées dans le véhicule de police, humiliations à connotation raciste et discriminatoire.

Face à cette situation de violences systémiques par cette unité, et au vu de la réitération identique de graves dérives, qui constituent aujourd'hui un risque inacceptable pour la sûreté des personnes, le ministère de l'Intérieur doit suspendre entièrement les activités de la CSI 93. En effet, cette procédure administrative étant distincte des procédures pénales, l'autorité hiérarchique ne peut se dérober devant ses responsabilités.

Déjà demandé par la fédération LDH de Seine-Saint-Denis, le démantèlement de la CSI 93 apparaît plus que jamais nécessaire.

